

Questions orales

M. Fortin: Monsieur le président, je pose la question de privilège. En fin de semaine dernière, lors d'une rencontre à Drummondville, le secrétaire parlementaire du ministre annonçait à la population qu'une telle loi serait présentée à la Chambre avant Noël et que d'importantes déclarations seraient faites à ce sujet. Monsieur le président, je tiens à protester contre la pratique de faire ailleurs des déclarations qui ne sont pas fondées, et je m'oppose à ce qu'à la Chambre on continue à maintenir la même politique, tout cela pour servir les intérêts du secrétaire parlementaire «politicailler».

[Traduction]

M. Bell: J'invoque le Règlement . . .

M. Prud'homme: Je soulève la question de privilège . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous sommes en train d'établir un record en questions de privilège aujourd'hui. Le député pourra exposer sa question de privilège.

[Français]

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, on reconnaîtra avec moi qu'il y a certainement, à première vue, une question de privilège. Le député, comme c'est son habitude d'ailleurs, a rapporté complètement de travers à la Chambre les paroles que j'ai prononcées, et qui sont rapportées d'ailleurs dans le journal qu'il a en face de lui, *La Tribune*. Il est vrai que j'ai pris la parole devant plusieurs centaines de militants libéraux à Drummondville dimanche soir. J'inciterais donc le député, s'il veut entretenir la Chambre de sa question de privilège, à citer exactement ce qui est rapporté par le journal. J'ai simplement dit que d'ici Noël nous signerions des ententes avec certaines provinces, dont naturellement la province de Québec. Or, je dis que le député est actuellement en train d'interpréter ce qu'il lit dans le journal *La Tribune*, et je dis que ce n'est pas très «fair for this House of Commons» . . .

● (1500)

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Lotbinière aurait-il l'obligeance de reprendre son siège? Il a soulevé la question de privilège. Le député en cause lui a répondu. Il me semble que l'interprétation d'un rapport, d'une façon ou d'une autre, constitue un débat entre les deux honorables députés. Je dois décider qu'il n'y a pas question de privilège.

M. Fortin: Monsieur le président, je pose une nouvelle question de privilège.

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière fait un rappel au Règlement.

[Traduction]

Puis ce sera le tour du député de Saint-Jean-Lancaster et du député de Central Nova qui veut invoquer le Règlement. Nous entendrons, un par un, tous les rappels au Règlement et toutes les questions de privilège.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je crois légitime de répliquer à l'honorable député, parce que ce qu'il a dit . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si l'honorable député désire répliquer à l'honorable secrétaire parlementaire, je dois lui dire que j'ai déjà décidé qu'il n'y a pas de question de privilège. L'honorable secrétaire parlementaire a signalé

[M. l'Orateur.]

au député qu'il interprétait mal le rapport d'un journal. L'honorable député veut maintenant prendre la parole pour donner sa propre explication. Un autre député voudra peut-être contester l'interprétation du député de Lotbinière. Cela ne constitue pas une question de privilège. Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt des honorables députés de poursuivre cette dispute.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Bell: Monsieur l'Orateur, puis-je, même un jour à l'avance, demander au leader du gouvernement à la Chambre de maintenir ce rythme fiévreux et de sonner le branle-bas du combat? Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire si lundi sera de fait un jour officiellement réservé pour un vote de non-confiance?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je suis prêt à désigner le jour; si le député veut présenter une motion de censure, c'est son privilège.

M. Bell: En supposant que ce soit lundi, le leader à la Chambre voudrait-il en profiter pour expédier cette semaine toutes les mesures telles que le bill sur les allocations familiales que nous adopterons très rapidement sans débat, afin que les députés puissent se prononcer lundi sans arrière-pensée?

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne savais pas que mon honorable ami attendait lundi avec une telle timidité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je ajouter un mot au sujet de ce rappel au Règlement? L'autre jour, lorsque j'ai demandé au leader du gouvernement à la Chambre s'il voulait présenter ces deux mesures en troisième lecture, savoir les bills sur le Régime de pensions du Canada et les allocations familiales auquel nous donnerions notre assentiment sans débat, il a dit qu'il voulait quelque chose en retour. Puis-je lui offrir, au nom de notre parti, de procéder à la deuxième lecture du bill S-4 sans aucun débat. On pourrait expédier ces trois bills en moins de deux minutes.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je pose de nouveau la question de privilège.

J'ai demandé au ministre, à la fin de la période des questions orales, s'il entendait présenter une loi-cadre. Sa réponse catégorique, qu'on a bien entendue, a été négative. L'honorable député prétend que je n'ai pas rapporté exactement ses paroles. Monsieur le président, je serai très bref. Je voudrais établir à la Chambre que je n'ai rapporté que des faits, et que je n'ai rien . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député pose de nouveau la question de privilège. Je crois qu'il pose la même question qui a été posée originellement. Je ne veux pas être injuste envers l'honorable député, mais je ne vois pas pourquoi nous devrions poursuivre plus longtemps cette question d'interprétation d'un rapport de la presse entre le député et le secrétaire parlementaire. L'honorable député sait qu'en vertu d'un ordre de la Chambre nous devons à ce moment procéder aux votes par appel nominal sur le bill C-176, et je me permets de compter sur la